

« Vieillesse de la population »

Comment faciliter la vie quotidienne des aînés dans nos communes

Avis du 21 mars 2017

Sommaire

Introduction

- I. Remarques générales**
 - a. les seniors d'hier, d'aujourd'hui et de demain... très différents**
 - b. Le fossé intergénérationnel**
- II. L'habitat**
- III. La mobilité**
- IV. Une société tout informatique**

Conclusion

Remerciements

Personnes auditionnées

Références bibliographiques

INTRODUCTION

Ce que vous êtes aujourd'hui, nous l'étions hier et vous le serez demain... C'est ce que pourraient nous dire nos aînés, car la vieillesse est une étape de la vie qui – a priori – nous attend tous, même si certains semblent parfois ne pas en être conscients...

Pourquoi réfléchir à cette question du vieillissement de la population, alors qu'il existe de nombreux organismes en charge du troisième âge, que tant de choses ont déjà été dites, tant de rapports et d'études écrits, tant de statistiques établies ?

Il a semblé intéressant au Conseil de développement d'aborder la question avec l'œil du citoyen, de donner un avis éclairé par les multiples expériences recueillies de toutes parts en France ou à l'étranger, ou, tout simplement, dans le vécu quotidien et ce, au moment où la ville centre, Mulhouse, ainsi que Rixheim, sont engagées dans la démarche pour devenir « *Ville Amie des Aînés* », au sein d'un réseau national.

Fait-il bon vivre dans notre agglomération quand on est vieux ? Comment tenter de résoudre les problèmes rencontrés au quotidien par les personnes âgées ? Comment répondre au plus près à leurs attentes, à leur besoins ? Ce sont quelques-unes des questions auxquelles le Conseil de développement a cherché à répondre. Cette réflexion s'inscrit dans un contexte nouveau : un départ à la retraite plus tardif, une baisse des retraites et des pensions, l'arrivée progressive d'une nouvelle génération de seniors avec des aspirations différentes, ainsi que de retraités d'origine étrangère dont les besoins sont en relation avec leur culture d'origine.

Si, au cours de ses rencontres, le groupe de travail a abordé les très nombreuses thématiques qui touchent à la vieillesse (solitude, revenus, vie affective, vie religieuse, prise en compte de l'expression des personnes âgées, santé, protection juridique, rôle des aidants, etc...), il a choisi d'en approfondir un nombre limité : la perception de la personne âgée, l'habitat et notamment les difficultés liées au maintien à domicile, la mobilité et la place du numérique dans la vie quotidienne.

La tâche n'a pas été aisée, loin s'en faut... La difficulté de l'exercice vient, entre autres, du fait que les personnes âgées ne constituent pas un groupe homogène de personnes. De nombreuses différences apparaissent, en fonction notamment de leur degré de validité, de leur parcours professionnel, de leur situation financière. Mais le sujet touche aussi à l'affectif, chacun se sentant concerné directement ou indirectement par la question. L'objectif de ce document sera de dépasser les passions et les émotions, pour arriver à un constat et des préconisations pertinents.

I. Remarques générales

a/ Les seniors d'hier, d'aujourd'hui et de demain... très différents

La question du vieillissement renvoie tout naturellement aux questions de « qui est vieux », « quand devient-on vieux » ? Les définitions ont bien évolué, de même que la perception de la vieillesse qui a changé.

Les principales raisons de ce changement: l'augmentation de l'espérance de vie et ce qui en découle, l'âge du départ à la retraite, les progrès de la médecine et des habitudes de vie qui influent sur l'état de santé, etc...

Aujourd'hui, selon les institutions ou les particuliers, on est vieux à des âges bien différents. Ainsi pour les Nations Unies, ce terme s'applique dès 60 ans, pour les gériatres, ce même terme n'est applicable qu'à compter de 75 ans, et, dans le monde professionnel, il est déjà utilisé à partir de 46 ans...

Les communes, elles aussi, retiennent des critères différents pour octroyer tel ou tel avantage aux personnes âgées. Ainsi, le pass'senior peut s'obtenir dès 65 ans, l'accès aux fêtes de Noël variant selon les communes de 65 à 70 ans, etc...

Le Conseil de développement tient à souligner pour sa part, qu'un point commun réunit nombre de personnes âgées, c'est le sentiment de solitude lié à l'isolement, dû à différentes raisons :

l'absence ou la perte progressive des proches, l'état de santé qui se dégrade, la pauvreté.

Même si ce thème s'avère très important, il ne sera cependant pas développé dans ce rapport.

b/ Le fossé intergénérationnel

Les bonnes relations entre personnes âgées et jeunes ne coulent pas de source. Force est de constater que le regard porté par les jeunes sur les seniors est souvent exigeant, voire intransigeant, l'inverse étant également vrai. Les anciens ne sont souvent considérés que comme une charge financière pour la société, alors que les jeunes sont souvent incompris par les seniors du fait de leur façon de vivre, leur anticonformisme et leur approche de notre société.

Les personnes âgées représentent pourtant une force économique certaine, contribuant à soutenir de nombreux secteurs, tels que les voyages, l'hôtellerie, la restauration et le commerce en général. Les besoins sociaux des personnes âgées, notamment en matière de structures d'aide à la personne et médicalisées constituent également un vivier d'emploi pour ces mêmes jeunes.

L'engagement des personnes âgées est également constant dans de nombreux domaines : bénévolat associatif au profit de l'ensemble de la société, soutien financier aux enfants, garde des petits-enfants, transmission aux jeunes de leur savoir et de leur expérience.

L'inquiétude des jeunes vis-à-vis des difficultés sociales, économiques, morales et psychologiques est compréhensible, de même que leur regard sur les anciens, bénéficiaires des trente glorieuses, qui ont

pour beaucoup eu la chance d'échapper à ces phénomènes. Ces jeunes, issus de la génération de « la crise économique durable » ont grandi dans un monde certes sans guerre, mais dans lequel tout évolue de plus en plus vite, hyperconnecté, en proie à de nombreuses incertitudes, un monde plein d'ambiguïtés et amputé de nombreux repères. Cette génération connaît des parcours chaotiques sur le plan professionnel comme sur le plan personnel ce qui explique également le regard posé sur les générations précédentes. Ces jeunes sont de plus en plus « en quête de sens » et cherchent pour beaucoup à tourner le dos à une société de consommation à outrance.

Des expériences ont été menées pour tenter de combler ce fossé intergénérationnel.

Les « appellations contrôlées »

Retraité : qualifie l'ensemble des ménages qui ont cessé leur activité professionnelle et qui bénéficient d'une retraite ou d'une pension.

Personne âgée : toute personne de plus de 60 ans...

Senior : 60 à 75 ans début de la retraite et période de vie autonome et active

Aîné : 75 à 85 ans apparition des premiers symptômes de dépendance, utilisation croissante des services à la personne, fragilisation des liens sociaux

Ancien : 85 ans et plus, âge moyen d'entrée en établissement, mode de vie de plus en plus subi pour les femmes et seuil de fin de vie pour les hommes

Source : Etude de l'Agence urbaine de la région mulhousienne- mars 2015

Démographie

Au sein de l'agglomération mulhousienne, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 22% de la population (chiffres 2011). Ceci correspond à peu près aux moyennes régionale et nationale.

La ville de Mulhouse concentre 41% des plus de 60 ans vivant dans la région mulhousienne

Elles seront plus de 30% en 2030 au sein de l'agglomération. (En France, en 2050, la population des plus de 65 ans aura doublé).

En 2040 environ 50 000 habitants de plus de 60 ans vivront dans la région mulhousienne dont 20 000 à Mulhouse.

Le vieillissement se diffuse à l'ensemble des communes de la région mulhousienne, même s'il est plus marqué dans la partie sud et ouest de l'agglomération. Ruelisheim, Heimsbrunn, Zimmersheim comptent parmi les villages dont la population est composée de près d'un tiers de personnes de plus de 60 ans et qui ont connu les plus fortes croissances de personnes âgées en 10 ans. Les communes de Riedisheim et Pfastatt concentrent 27% d'habitants âgés de plus de 60 ans (chiffres 2011).

Source : Etude de l'Agence urbaine de la région mulhousienne- mars 2015

Préconisations

Le Conseil de développement demande de :

- Profiter de l'expérience des aînés et de leur disponibilité en favorisant leur participation au sein des maternelles ou de l'école primaire pour y animer des actions de bricolage, de lectures d'histoires, de surveillance de la sortie des écoles, ou de bricolages divers au profit de leur commune.
- Faire davantage connaître la « Semaine bleue » à l'ensemble des citoyens de l'agglomération. Demander aux communes d'initier des actions dans ce cadre-là.
Elle crée en effet un fil rouge destiné à faire interagir les générations visant à témoigner du rôle essentiel joué par les personnes âgées dans la vie sociale : organisation d'animations et manifestations grand-parents/enfants/ concours de pâtisserie, chorale intergénérationnelle...)
- Etendre l'expérience des ateliers solidaires « Epices » à travers l'association « des petits pas dans les grands » où des jeunes collégiens du Kennedy décrocheurs participent à des ateliers cuisine avec des personnes âgées.

II - Quel habitat pour les personnes âgées ?

Pour les personnes âgées elles-mêmes, pour leur entourage, comme pour les pouvoirs publics, le maintien à domicile reste la priorité. Ce maintien est facilité par le recours à des services d'assistance (aide-ménagères, auxiliaires de vie, infirmières..) bénéficiant d'aides financières.

Cependant des considérations matérielles (maison trop grande et mal adaptée) et financières (coûts d'entretien et faible niveau de retraite) peuvent amener les personnes âgées et leurs proches à envisager une autre solution de logement ou d'hébergement.

Les alternatives traditionnelles (maison de retraite, résidences pour personnes âgées, foyers logements) étant bien connues, le groupe a préféré se pencher sur des formules innovantes, élargissant ainsi les possibilités de choix des personnes âgées.

Il n'en demeure pas moins primordial de continuer à agir pour une meilleure adaptation des logements existants au vieillissement de leurs occupants, que ce soit dans le parc public ou privé. De même, au niveau des bailleurs publics, l'anticipation du handicap et du vieillissement doit être prévue dès la réalisation des nouvelles constructions, car d'un coût bien moindre à ce niveau.

a/Des logements adaptés au vieillissement

« Pour rendre possible et effective une véritable politique de maintien à domicile, l'adaptation des logements au vieillissement de la population est une nécessité absolue. Il convient désormais que la France, qui a pris du retard dans ce domaine, lance un vaste programme d'adaptation des logements

qui vise aussi bien les locataires que les propriétaires, aussi bien le parc privé que le parc social, aussi bien le flux de logements neufs que le stock de logements existants. Il s'agira également de simplifier les processus de financement et de garantir la qualité des travaux. Ce grand chantier de l'adaptation constitue à l'évidence une chance pour la croissance et une opportunité pour des centaines de milliers d'artisans de trouver là de nouveaux marchés. »

(Rapport BROUSSY – 2013 – page 25)

Avoir une vue d'ensemble de la ville-centre et de son agglomération dans les 20 ans à venir nécessite une vision et des projets cohérents.

La rénovation d'immeubles anciens en logements adaptés fait partie des priorités, sans oublier, quand on rénove, qu'il est important d'accorder une attention particulière à l'isolation et au chauffage qui représente actuellement un coût non négligeable pour de nombreux locataires et propriétaires.

L'accès à de nombreux immeubles anciens se fait par quelques marches d'entrée et il y a peu de disponibilité dans les communs. Certains aménagements simples sont aisément réalisables dans l'ancien (mains courantes, bon éclairage des parties communes, marquage visuel contrasté sur les portes et les marches). Dans le neuf, des choses simples sont aussi réalisables dès la construction : créer des marches d'escalier de 16 cm plutôt que de 18 cm, respecter les normes ascenseur, privilégier des douches plutôt que des baignoires, prévoir des cloisons amovibles qui permettront de modifier la configuration de l'appartement.

A Mulhouse un certain nombre de logements pourraient être rénovés chaque année avec de l'argent public même s'ils appartiennent à des propriétaires qui ont peu d'argent. Pour ce faire, il serait souhaitable que des plans d'aide soient prévus à cet effet : des aides financières peuvent venir de l'ANAH, du service d'habitat de la m2A, et parfois du financement pour le développement durable.

Pour les personnes âgées, les aménagements d'accessibilité sont étudiés notamment par des ergothérapeutes du CICAT et le montage du dossier pour solliciter des aides financières est réalisé par les assistantes sociales dédiées.

Préconisations

Le Conseil de développement souhaite :

- un recensement par les communes des logements et immeubles accessibles (conformément à la loi 2005) et un contrôle pour qu'ils soient prioritairement affectés aux personnes qui en ont besoin
- une centralisation de l'information sur ces logements accessible aux habitants
- une incitation à la réhabilitation des logements en tenant compte de la situation économique difficile de nombreuses personnes âgées

b/L'habitat participatif peut favoriser le vivre ensemble

Ce concept d'habitat existe depuis les années 60 et s'est rapidement propagé dans les pays scandinaves et anglo-saxons. Depuis lors, il n'arrête pas de s'étendre en Europe, au Canada et en Amérique du Sud.

En France, environ 500 lieux d'habitat participatif ont été recensés (Béguinage à Riedisheim, Feuill@ge à Mulhouse). Ils ont été créés essentiellement par des groupes de personnes, appuyés parfois par des collectivités (communes, organismes HLM). Nombre de ces expériences concernent les personnes âgées.

Ce mode de vie respecte l'espace privé de chacun tout en prévoyant, en général, des espaces de vie et des services en commun ainsi que des règles de vie collectives, parfois concrétisées par une charte. L'habitat participatif s'appuie sur une volonté de vivre ensemble, sur un projet participatif. Il peut permettre notamment d'apporter une réponse à la solitude et de tisser des liens intergénérationnels.

Dans beaucoup de cas, les habitats participatifs ouvrent régulièrement leurs espaces collectifs aux habitants et associations de quartier. Ils peuvent aussi s'inscrire dans un projet environnemental dans le but d'optimiser au mieux l'espace et de réduire les dépenses énergétiques.

L'habitat participatif peut être une réponse judicieuse pour accompagner les mutations sociales (la crise économique qui s'inscrit dans la durée, l'augmentation des personnes seules et des familles monoparentales, la difficulté croissante d'accéder à la propriété, la réforme des retraites).

L'habitat participatif s'inscrit dans le droit fil de la démocratie participative en soulignant l'importance qu'il convient d'attacher à la participation active des habitants dans la construction de leur environnement immédiat.

Les élus ont aussi un rôle important à jouer pour faire connaître l'habitat participatif dans les politiques publiques locales et pour mobiliser les moyens nécessaires à son développement

Les organismes HLM ont toute leur place dans cette démarche, soit pour faciliter la mise en œuvre des projets avec des groupes déjà existants qui souhaitent créer un habitat participatif, soit pour être eux-mêmes à l'initiative de ce type de projets.

Quelles sont les différentes formes d'habitat partagé ?

-Autopromotion (terme paru dans les années 2000) ; habitat Groupé et autogéré (terme des habitats participatifs entre 1980 et 2000) ; coopérative d'Habitants (cf le site d'Habicoop) ; Oasis (habitat participatif porté par Colibris)

Quel est le public d'un habitat partagé ?

Pour tous publics, beaucoup de personnes proches de la retraite ou vivant seules s'intéressent à ce type d'habitat. Il y a également de la demande pour ce type d'habitat par des jeunes foyers.

L'habitat intergénérationnel

La majorité des habitats participatifs sont intergénérationnels.

Quelques expériences

Feuill@ge à Mulhouse ; Béguinage à Riedisheim ; Chamarel – coopérative d'habitants pour personnes âgées dans le Rhône ; les opérations d'autopromotion à Strasbourg ; Babayagas (Montreuil – HLM) ; Coopératives d'habitats à Lyon ; coopératives d'habitats existent depuis 30 ans à Lausanne ; Cocon 3 S (habitat pour Seniors) à Ouest de la France ; Boboyaka Lille, Bordeaux, Toulouse

Préconisations

Le Conseil de développement souhaite que :

- des habitats participatifs se créent ou se développent au sein de l'agglomération. Pour cela, il est nécessaire que les collectivités et organismes publics lancent des appels à projets et/ou soient attentifs aux initiatives qui se créent. Pour favoriser le processus, il semble important que la mise en œuvre de ces projets avec les organismes HLM soit effectuée avec des personnes spécialement formées à l'habitat participatif.
- La réflexion sur l'avenir des friches urbaines et péri-urbaines intègre ce type de projets d'habitat participatif. La réhabilitation de certains quartiers ou de certains immeubles ou groupes d'immeubles gagnerait à s'appuyer sur cette démarche.

c/Une solution innovante et alternative : le Vill'âge bleu

Les *Vill'âges Bleus* sont gérés par la Mutualité Française de Bourgogne. Actuellement, ils proposent un habitat individuel en T1 T2 ou T3 sous forme de pavillon ou d'appartement regroupés au cœur d'une ville, d'un bourg ou d'un village. C'est le cas en particulier du Vill'âge Bleu des Planchettes situé au cœur de Dijon. Les personnes âgées sont toutes locataires. Elles bénéficient des services d'une accompagnatrice qui loge sur place.

De nombreuses raisons, telles que quitter une maison ou un appartement trop grand, être en sécurité, se rapprocher de sa famille, ne plus entretenir son jardin, prendre soin de soi, créer ou recréer du lien social peuvent pousser les personnes âgées à choisir un *Vill'âge Bleu*.

La Mutualité assure le risque financier en cas de non-paiement des loyers mais ce sont les Offices HLM qui construisent et restent propriétaires des biens. Pour le projet à Saint Apollinaire l'Office HLM a bénéficié de fonds européens, d'un prêt de la CARSAT et des aides de la Communauté des Communes.

Jusqu'à présent, le choix a été fait d'inscrire les *Vill'âges Bleus* dans le cadre du logement social, ce qui suppose des conditions de ressources pour les habitants qui peuvent, par ailleurs, bénéficier d'aides au logement (APL notamment). La Mutualité Française Bourguignonne réfléchit à l'opportunité de construire des projets avec des opérateurs privés.

Préconisations

Le Conseil de développement estime que :

- Il serait judicieux de développer ce type de projet dans l'agglomération mulhousienne avec les bailleurs sociaux. Ce type d'habitat s'adresse en effet à des personnes qui sont autonomes et qui souhaitent vivre en collectif et principalement entre personnes âgées. La proximité de commerces alimentaires et de services existants est un préalable à la création d'une telle structure.
- Des loyers modérés sont nécessaires, compte tenu de la situation financière de très nombreuses personnes âgées. Comme précisé précédemment, il y a possibilité d'accès aux aides au logement
- Une enquête auprès des personnes âgées permettrait de recueillir leur avis sur l'habitat participatif

d/Le logement intergénérationnel

D'autres pistes mériteraient d'être approfondies comme le développement de la colocation entre seniors, ou le soutien au logement d'un jeune chez une personne âgée (étudiant, apprenti).

Sur ce point, dans une étude 2013 des étudiants en économie sociale et solidaire de l'Université de Haute Alsace ont constaté qu'il existe une demande de la part des étudiants.

Sur le plan national, on s'aperçoit que certaines expériences s'avèrent positives, d'autres beaucoup moins. La cohabitation jeunes-personnes âgées ne coule pas de source. Les études comme les expériences mettent en évidence des « blocages » dans le rapprochement entre les jeunes et les personnes âgées. Les solutions sont complexes. Il semble nécessaire, en tout cas, de prévoir une médiation assurée par les associations en labellisant la formule du logement intergénérationnel.

Le Conseil de développement demande aux communes de l'agglomération d'encourager la création d'une association jouant le rôle d'interface entre jeunes et personnes âgées pour favoriser ce type de logement intergénérationnel.

III La mobilité: une des principales clés pour une vieillesse bien assumée

« Une société accessible à tout pour tous est une société pour tous les âges ».

La mobilité des seniors est un enjeu majeur dans notre société. Leur aptitude à pouvoir se déplacer va déterminer en partie leur capacité à rester dans leur logement, à garder un lien social, à rester indépendant... A contrario, moins la personne pourra se déplacer, plus la perception de son état de santé se dégradera... et un cercle vicieux se met en place.

Plus mobiles (+ 15% en 10 ans), plus actifs, les nouveaux seniors désirent évoluer aisément dans un cadre de vie leur permettant de se déplacer, voyager, accéder aux services, en bref, disposer d'une vraie vie sociale. A l'image de l'ensemble de la société, la mobilité des seniors fait apparaître depuis quelques années de nouveaux comportements en matière d'individualisation, de consommation, de motorisation. L'anticipation du vieillissement et la périurbanisation y contribuent également. Une forte disparité existe évidemment entre jeunes retraités et plus de 80 ans : plus on vieillit et moins on se déplace. Si la majorité des personnes âgées veut rester à son domicile, il faut qu'elle ait la possibilité d'en sortir, donc de se déplacer, pour ne pas tomber dans l'isolement.

Il convient de rappeler que, dans leurs déplacements, ces personnes âgées doivent faire face à des freins multiples et complexes : matériels (la capacité à se déplacer, quel que soit le moyen utilisé), sanitaires (problèmes de santé physiques et psychiques), cognitifs (comprendre le fonctionnement de son environnement et de ses systèmes).

a. Les transports en commun

Si on en croit les enquêtes¹, les transports en commun sont peu utilisés par les personnes âgées. Ils n'en restent pas moins des moyens de déplacement utiles, voire indispensables à certains, à condition notamment qu'ils soient adaptés. Préconisé depuis longtemps dans les Plans de Déplacement Urbain (PDU), le renouvellement des matériels roulants de transport collectif, surtout en ville, a permis de voir apparaître les nouveaux bus et tramways à plancher bas.

Pour le Conseil de développement, les efforts entrepris par les autorités organisatrices des transports sont à poursuivre, mais ils ne sont pas à même de résoudre à eux seuls l'ensemble des questions de mobilité des personnes âgées. Se pose le problème des bus rapides, sachant que la rapidité et la

¹ Etude du Laboratoire de la Mobilité inclusive

punctualité constituent la première attente déclarée des clients du réseau Soléa. Ils peuvent s'avérer dangereux pour des personnes âgées qui peinent parfois à se maintenir debout. De même se pose la question de l'accompagnement des personnes âgées de leur domicile à l'arrêt, voire pendant le trajet.

Des chiffres clefs de la mobilité

Nombre moyen de déplacements par jour

- A 55 ans : 4
- Après 75 ans : moins de 3

30% des plus de 65 ans ne sortent pas un jour donné

Pourcentage de personnes déclarant une gêne pour se déplacer

- 65-74 ans : 16%
- Plus de 75 ans : 44%

Pourcentage de personnes déclarant des gênes pour la conduite

- 65-74 ans : 8%
- Plus de 75 ans : 19%

Les transports utilisés par les plus de 75 ans

- Voiture : environ 50%
- Transports publics : 5,1% (70% pour le bus)
- Vélo : 2,9%
- Marche : 39%

Pourcentage de personnes motorisées à 65 ans : 72% (source GART- groupement des autorités responsables de transports) Selon l'étude du Laboratoire de la Mobilité inclusive, **25% des + de 75 ans hors périmètre des transports urbains n'effectuent aucun déplacement de toute la semaine**

Source : laboratoire de la mobilité inclusive²

Les transports publics représentent 5,1% de pratique modale chez les 65 ans et plus contre 8,3% pour l'ensemble de la population (ENTD). Le bus est le mode le plus utilisé, à 70%. Bien que 88% des réseaux urbains proposent une tarification sociale spécifique aux seniors, celle-ci ne représente que 3,7% des titres effectivement utilisés (GART-UTP). Motorisés, plus aisés, habitués au confort de leur voiture et au phénomène de périurbanisation, une majorité des seniors d'aujourd'hui a la possibilité et les moyens financiers de se passer du bus.

Source : Laboratoire de la mobilité inclusive

² une étude autour de la mobilité des aînés menée par le Laboratoire de la Mobilité inclusive qui rassemble des grands acteurs publics et privés pour analyser les difficultés quotidiennes rencontrées par les publics les plus fragiles

Evolution de la fréquentation des voyageurs de plus de 65 ans ³

2011	8%
2012	6%
2014	4%
2015	4%
2016	6%

Etude de satisfaction Réseau Soléa – avril 2016

Le nombre des abonnements mensuels 65 ans et plus est stable, ils représentent 6%⁴

Les abonnements annuels 65 ans et plus (Age d'or) représentent 5%

Ligne principale utilisée par les retraités : ligne 30 (gare-hôpital)

Nombre de voyageurs retraités : 7%

Nombre de voyageurs de 65 à 80 ans : 6%

Nombre de voyageurs de plus de 80 ans : 0,5%

Note de satisfaction des plus de 65 ans : 7,6/10

Les critiques concernent surtout :

- l'information en situation perturbée,
- les facilités de cheminement en correspondance et le temps d'attente
- la propreté et l'état des arrêts et des stations

Les motifs de satisfaction concernent surtout :

- la qualité des informations en agence
- la relation avec le personnel

Aujourd'hui, les lignes de tramway et tram-train de m2A sont à 100% accessibles.

5 lignes de bus (sur 25) et 300 arrêts (sur 800) sont accessibles. 500 arrêts sont considérés comme prioritaires dont 285 sont à aménager d'ici 2018⁵.

b. Les services de transports adaptés

Les déplacements en transport adapté sont, à l'inverse, très fréquentés par les personnes âgées. DOMIBUS, lancé en 1982 par la Ville de Mulhouse, en concertation avec les associations, répond à un réel besoin. Ce service n'a cessé de se développer, et, pour éviter l'explosion des moyens financiers nécessaires à son fonctionnement revoit régulièrement ses critères d'admission de manière

³ Etude de satisfaction Soléa-Mulhouse Alsace Agglomération

⁴ Tous les pourcentages sont en fonction du nombre du total des personnes interrogées

⁵ Source : Mulhouse Alsace Agglomération

restrictive.

S'il est souhaitable de promouvoir des services de transports adaptés à la demande permettant aux personnes âgées de maîtriser leurs déplacements et de rester ainsi autonomes et maîtres de leur vie sociale, le Conseil de développement considère toutefois que la puissance publique ne peut assumer financièrement tous les déplacements. Il insiste sur l'importance de veiller à maintenir un esprit de service public, sans pour autant se substituer aux réseaux familiaux et de voisinage.

DOMIBUS

Un service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite de l'agglomération mulhousienne, destiné aux personnes présentant un handicap ne leur permettant pas d'utiliser le réseau de transports publics, seules ou accompagnées. Les personnes âgées concernées reconnues GIR1, GIR2 ou GIR3.

L'admission au service se fait sur la base de critères d'admissions prédéfinis après validation par une commission.

FILEA

Un service de bus à la demande qui fonctionne sur réservation pendant les heures creuses ouvert à tout le monde.

Préconisations

Le Conseil de développement demande à m2A d'assouplir les critères d'attribution pour bénéficier des services de Domibus. Le Conseil de développement demande à m2A de procéder à une analyse fine des besoins en mobilité des personnes de grand âge (aînés ou anciens, et de rechercher un panel de solutions adaptées en fonction de la localisation de celles de ces personnes qui sont fragiles ou en perte d'autonomie).

c. Zoom sur des expériences

A Strasbourg

Il est proposé des accompagnements collectifs « Les seniors font leurs courses » sous forme de tournées d'1h30 environ tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés. La participation du bénéficiaire reste symbolique : 2,50 € par passager et par tournée et 70 € pour les établissements (EHPAD, etc.) pour la journée complète. Les financements de la Ville de Strasbourg et des caisses primaires et complémentaires de retraite permettent de maintenir ce principe d'accessibilité.

Le système est souple : on peut rejoindre facilement une tournée sans réserver longtemps à l'avance, de nouvelles tournées et même des accompagnements individuels sont mis en place sur simple demande.

A Angers

Le Centre communal d'action sociale d'Angers (CCAS) met en place depuis avril 2014 des facilités d'accès aux activités organisées par le service Animation et Vie Sociale. Il propose à ses résidents (ne

pouvant plus se déplacer avec les transports en commun) la possibilité d'accéder à un service de transport solidaire. Dans ce cadre, le CCAS recrute et forme des bénévoles, qui deviennent chauffeurs pour transporter des personnes. Les résidents des Etablissements d'Hébergement pour Personnes âgées autonomes de la Ville d'Angers disposent ainsi de ce service. Le dispositif de covoiturage assuré par les retraités bénévoles, s'appuie sur le système d'auto-partage de la ville.

L'école de conduite associative, elle, forme les bénévoles à une «conduite souple et adaptée au transport des personnes ». Une charte appelée «*passport chauffeur solidaire* » est en cours de rédaction afin de formaliser les engagements des chauffeurs et les modalités de fonctionnement. Ce système est proche de celui qui a été mis en place à Riedisheim.

En Suède

Pour minimiser la distance de marche jusqu'aux arrêts, supprimer la pression à se dépêcher pour les passagers qui montent et qui descendent, d'assurer un trajet convivial, la Suède met à disposition un véhicule d'accès commode (pas de marches intérieures, sièges confortables, fourniture de rampes et de poignées, etc.), avec des conducteurs spécialement formés. Le long d'itinéraires prédéfinis, les passagers peuvent monter ou descendre à leur demande aux endroits où ils se rendent. Si on le lui demande, le conducteur aide les passagers à monter et il attend qu'ils soient assis avant de redémarrer. Ce système est proche de celui mis en place par la ville de Mulhouse avec la navette électrique.

d. La marche

La marche, fortement conseillée par le corps médical, est apparemment plus largement utilisée par les personnes âgées que les transports en commun.

Ce mode de déplacement est d'autant plus utilisé que les commerces sont proches et permettent ainsi aux personnes âgées de s'approvisionner facilement. D'où l'intérêt de favoriser coûte que coûte les commerces de proximité dans toutes les communes et les quartiers des plus grandes villes.

Extrait du rapport Broussy

« Le territoire de vie correspond à l'espace des activités quotidiennes. Or, des chercheurs se sont penchés sur le territoire de vie des personnes âgées et ont mesuré avec précision et pertinence le périmètre qu'il recouvrait. Que montrent ces études ? D'abord que la majorité des personnes âgées vivent au quotidien dans un périmètre inférieur à 500 mètres. Ensuite que ce périmètre ne cesse de rétrécir avec l'avancée en âge. Enfin que la proximité de commerces et de services est un puissant facteur d'intégration. »

La marche représentait en 2008, 39,7% de part chez les plus de 75 ans contre 22,3% pour l'ensemble de la population (ENTD 2008). Complément de parcours pour rejoindre le bus, la marche est aussi le « dernier mode
--

disponible » lorsque l'autonomie, notamment motorisée, diminue. La qualité de l'espace public conditionne bien sûr les possibilités du maintien à domicile le plus tardif possible. (enquête)⁶

Des préconisations

Le Conseil de développement demande aux communes de l'agglomération

- de prévoir systématiquement dans leur plan d'aménagement urbain des mesures pour faciliter la marche des personnes âgées. Des éléments de réponse existent, dont certains à faible coût, tels que la largeur des trottoirs, les bateaux, les revêtements antidérapants, l'allongement du temps de passage aux passages- piétons avec îlots à mi-parcours, la présence de bancs publics, de toilettes publiques (propreté et fonctionnement adapté), un éclairage public adapté,...
- la mise en place généralisée dans toutes les communes de l'agglomération d'un service de transport solidaire tel qu'il en existe déjà à Angers, mais également à Riedisheim et Wittenheim.
- le recrutement et la formation de bénévoles pour devenir chauffeurs et transporter les personnes âgées avec une possibilité d'accès à ce service pour les EHPAD.
- Le lancement d'une campagne de communication auprès des personnes âgées "comment prendre le bus, le tram en toute sécurité", sensibiliser les conducteurs de bus, de tram à la présence des personnes âgées
- L'accessibilité aux personnes âgées de tout le réseau et des arrêts de bus prioritaires, de même que les bus péri-urbains et les minibus acquis pour des navettes de rabattement de quartiers ou secteurs à faible densité de population.

Le Conseil de développement s'est intéressé à différentes expériences menées ici et là. Il souhaite que la collectivité puisse à son tour les étudier.

A Eindhoven (Pays-Bas), à Lyon et Nice

En 2014, la ville d'Eindhoven a créé un parcours-santé ludique adapté aux seniors mettant à profit son mobilier urbain.

La ville de Lyon a équipé un parc urbain d'agrès spécifiques aux personnes âgées permettant à celles-ci d'accomplir des exercices physiques tout en discutant ou en gardant leurs petits-enfants.

La ville de Nice a aménagé un parcours de marche en milieu urbain pour encourager les seniors sédentaires à sortir de chez eux afin de pratiquer une activité physique dans un environnement sécurisé et adapté à leurs capacités.

A Singapour

⁶ une étude autour de la mobilité des aînés menée par le Laboratoire de la Mobilité inclusive qui rassemble des grands acteurs publics et privés pour analyser les difficultés quotidiennes rencontrées par les publics les plus fragiles

Une carte magnétique est distribuée aux personnes âgées pour leur permettre de rallonger le temps de certains feux.

A Rennes

La direction des services municipaux des jardins et de la voirie travaillent ensemble pour éviter que les racines d'arbres ne deviennent un obstacle en remontant à la surface.

A Frossay (Loire-Atlantique)

Des panneaux de signalisation « *Personnes âgées – attention* » ont été installés à proximité de la maison de retraite afin d'inciter les automobilistes à ralentir.

IV-Internet et numérique

Ordinateurs, smartphones, lecteurs MP, connectivité, etc..., Internet et le numérique s'imposent inexorablement dans la vie quotidienne de tous, et donc aussi dans celle des personnes âgées !

Tout s'automatise et se dématérialise : déclarations fiscales, demandes de documents officiels, achats, prélèvements d'argent, réservations de billets d'avion, locations, obtention de documents d'identité, informations, communication,... Il a même été envisagé de supprimer l'argent liquide au profit du paiement par contact ! L'éducation et l'apprentissage des connaissances, au sein même de l'Education nationale, s'effectuent de plus en plus à l'aide de tablettes numériques.

Autant d'éléments inquiétants et déstabilisants pour une partie des personnes âgées ! Si les jeunes générations sont très à l'aise avec le numérique, il en va tout autrement pour les aînés qui n'ont pas baigné dans la culture de l'informatique. L'enquête d'Evelyne Kessler, membre du Conseil des Anciens de Mulhouse, sur les pratiques du numérique chez les anciens le confirme. La plupart des personnes âgées interrogées n'ont, en effet, aucune idée de ce que recouvrent les termes informatiques de base évoqués.

Le Conseil de développement n'oublie pas toutefois que le numérique est aussi source de progrès pour les personnes âgées, comme en témoignent les alarmes (bracelet, pendentif, balise, montre de sécurité) qui permettent à distance d'avertir en quelques secondes un proche d'une défaillance de santé (chute, malaise, etc.).

S'il ne s'agit donc nullement de remettre en question cette évolution inéluctable vers une société « tout numérique », le Conseil de développement tient toutefois à souligner les écueils et les difficultés d'une telle évolution pour une grande partie des personnes âgées. Elles risquent de se sentir très vite marginalisées ou même exclues d'une société qui les prive d'accès à de nombreux services élémentaires (banque, impôts, achats...), ou qui les oblige à solliciter l'assistance de tiers, et les contraint ainsi à donner à d'autres l'accès à des éléments de leur vie personnelle.

Il va de soi que les nouvelles générations de retraités qui vont arriver ne connaîtront plus les mêmes affres du « tout informatique ». Le Conseil de développement s'interroge donc sur la manière d'assurer une période de transition pour la génération actuelle de personnes âgées, en trouvant des

solutions plus humaines et plus respectueuses de la réalité quotidienne vécue par les personnes âgées.

Des préconisations

Le Conseil de développement demande

- La création d'un guichet unique dans chaque commune (sur le modèle de la Clé des aînés ou de la Maison du temps libre à Mulhouse) pour accompagner et conseiller les personnes âgées dans leurs démarches administratives et achats par internet (billet d'avion/train, banque, impôts, alarmes individuelles...)
- Le maintien d'une option papier dans les communes des documents administratifs et l'ensemble des éléments de communication qui dépendent d'elles
- Une formation à l'informatique pour les personnes âgées qui le souhaitent via les associations ou des jeunes en service civique

Préconisation autour de Soli'aid

Parmi les exemples réussis d'actions solidaires en faveur des personnes âgées, il y a Soli'aid créé en 2011 par le Centre communal d'action sociale de la commune de Brunstatt-Didenheim « Soli'aid » (Solidarité lien et aide) est un service de proximité à caractère social, qui s'adresse aux personnes âgées de plus de 70 ans et aux personnes handicapées.

Ce service propose aux personnes âgées d'accomplir des petits travaux pour l'intérieur ou l'extérieur de la maison, se limitant à ce qu'une entreprise ne ferait pas (intervention de 2 heures maximum) comme tondre le gazon, déneiger, lire une notice technique, tailler un rosier, changer une ampoule, cueillir des fruits, faire une déclaration d'impôts, livrer des courses.... Ces tâches sont accomplies par des employés municipaux dédiés, souvent bien connus des personnes âgées qui leur font confiance. Elles sont rémunérées par la personne demandeuse selon une grille tarifaire établie selon les revenus allant de 2,50€ à 35€/h. Les agents municipaux consacrent ainsi 4 demi-journées par semaine à ce service.

Une soixantaine de personnes (sur les 950 potentiellement concernées dans la commune) a déjà fait appel régulièrement à ce service et bénéficient pour cela d'une réduction d'impôts.

Conclusion

Comme le souligne le rapport Broussy déjà cité, il y a dans notre pays, un foisonnement d'idées, d'initiatives, d'organismes et d'institutions dédiés aux personnes âgées. C'est vrai aussi sur notre territoire. Certes, on pourrait craindre que tout se télescope et entraîne une perte d'efficacité. C'est sans doute le contraire. On assiste à un développement de savoir-faire et d'expertise. Toutefois, il s'agit, une fois encore, de le faire connaître, de le faire savoir et également, de mieux l'expérimenter à différentes échelles (quartier, commune, intercommunalité..).

Beaucoup d'expériences locales ou nationales sont citées dans ce document. Il convient d'y prêter attention pour en étudier la pertinence sur notre territoire, la faisabilité au niveau de l'agglomération ou des communes et de recueillir l'avis des principaux intéressés. C'est là l'un des principaux messages du Conseil de développement adressé aux élus communaux et communautaires de Mulhouse Alsace Agglomération.

Si des actions innovantes s'avèrent efficaces ailleurs, pourquoi pas chez nous ?

Remerciements

Le Conseil de développement et notamment le groupe de travail tient à adresser ses remerciements à toutes les personnes qui par leurs travaux, la communication d'informations ou par des entretiens ont contribué à la préparation de cet avis.

Les participants de l'équipe-projet

Philippe Aubert, Marie-Josée Baumgartner, Pierre Beovardi, Nadia Bouti, Claude Breune, Bernard Chicheret, Emile Fath, **Denis Grasser** (animateur), Bernard Guyot, Michel Haemmerlé, Jean-Pierre Hahn, Jean-Jacques Kieffer, Armand Lang, Solange Lazare, Jean-Luc Mathieu, Sylvie Mongin, Marie Steinmetz

Equipe rédactionnelle : Marie Steinmetz, Marie Josée Baumgartner, Claude Breune, Denis Grasser, Bernard Guyot, Michel Haemmerlé, Brigitte d'Aranda

Administration

Brigitte d'Aranda

Réunions de travail, auditions, visites de terrain

Le groupe de travail dans sa totalité ou partiellement s'est réuni les 16 avril, 27 mai, 6 juin, 7 septembre, 12 octobre, 18 novembre 2015 ; 28 janvier, 10 mars, 27 mars, 1^{er} juin, 2 juin, 26 mai, 5 juillet, 25 juillet, 24 août 2016, 10 octobre, 9 novembre, 8 décembre, 14 décembre 2016

Plusieurs membres ont effectué des visites de terrain à Dijon et à Strasbourg....

Personnes auditionnés

Chantal Hurst, service personnes âgées de Mulhouse Alsace Agglomération,

Pascal Rieth, service mobilité de Mulhouse Alsace Agglomération,

Evelyne Kessler, conseil des anciens de Mulhouse,

Paulette Seiller, adjointe à la mairie de Brunstatt-Didenheim

Marie-Claire Mercky : co-fondatrice de l'association Feuille@ge à Mulhouse

Toine Rimmelspacher, ingénieur en écoconstruction et spécialisé dans l'habitat participatif, membre fondateur de l'association Cap'Hab association de promotion d'habitat participatif dans le Grand Est

Christine Depont, chef de service des logements aux "Vill'âge Bleu" à Dijon

Mmes Barbosa et Pechinot chargées de l'accompagnement à la vie sociale dans ces villages de Dijon

Josiane Stoessel, professeure en sociologie à l'*Université Haute Alsace*

Marie Steinmetz, membre du CDD, participe aux travaux du *Comité de ressources et de suivi Villes amie des aînés*.

Références bibliographiques

- Christian Grange – Habitat groupé – Editions Terre vivante – 2008
- Yves Connan – Habitat groupé participatif - Editions Ouest-France - 2012
- **Atlas Les personnes âgées** dans la région mulhousienne **Etat des lieux et principaux enjeux** – Agence urbaine de la région mulhousienne- mars 2015/
<http://www.aurm.org/uploads/media/557ed0116ab31.pdf>
- **L'adaptation de la société au vieillissement de sa population France : année zéro**
Rapport de Luc Broussy, conseiller général du Val d'Oise, à Michèle Delaunay, ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie - janvier 2013/
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000173.pdf>

Ce que c'est

Feull@ges est une association qui compte une quinzaine de seniors de 60 à 75 ans de Mulhouse désireux de partager leurs valeurs de convivialité, de solidarité et d'ouverture. Ensemble, ils ont acquis un immeuble qu'ils ont transformé en lieu de vie autogéré, en habitat participatif.

L'expérience du 54 rue Kléber à Mulhouse : un immeuble HLM « inter-génération » ouvert en 2003 comptant 8 logements (2 à 5 pièces) à l'initiative de la mairie. A ce jour, l'expérience s'est arrêtée.

Le Béguinage est né au Moyen Age (début du XIIIème siècle) sous forme d'une structure communautaire, il permettait aux femmes de vivre une vie pieuse et contemplative tout en conservant leur autonomie. Les Béguinages connaissaient des hauts et des bas (épidémies, guerres, conflits religieux...) pour s'éteindre doucement au fil des siècles.

Depuis 2012, une nouvelle forme d'habitat « Vivre en béguinage » permet à des personnes retraitées de vivre ensemble tout en préservant l'intimité de chacun.

A Riedisheim, l'ancien couvent Notre Dame des frères rédemptoristes a été transformé en 9 appartements pour permettre aux seniors d'y vivre en bons voisins et de partager leur foi chrétienne.

La Maison des Babayagas : c'est une alternative aux maisons de retraite traditionnelles. Cette structure d'habitation autogérée et sans personnel médical, créée à Montreuil-sous-Bois, accueille des femmes âgées aux revenus modestes. Elle est en partie financée par la Ville et l'Etat et offre 25 studios, d'un loyer moyen de 420 euros, beaucoup moins cher, donc, que la maison de retraite et surtout, dans un esprit très différent. Pour intégrer les lieux, une charte est signée par les habitantes auprès du bailleur HLM. Le texte pose les bases idéologiques de cette « *anti-maison de retraite* », fondées sur des valeurs écologistes, féministes, citoyennes et solidaires.

La Clé des Aînés à Mulhouse, Centre local d'information et de coordination gérontologique (Clic), accueille, informe et oriente les personnes de plus de 60 ans et leur famille. Dans un espace unique, une équipe de conseillères répond à toutes les questions sur le vieillissement au quotidien : l'aide à la vie quotidienne, les soins à domicile, l'adaptation du logement, les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes, les loisirs et le maintien en forme, les événements et animations de la région mulhousienne : conférences, expositions, sorties, le soutien et l'écoute dans les moments difficiles

La Maison du temps libre à Mulhouse est un lieu d'accueil, d'information, de restauration et d'animation pour les "55 ans et plus", elle constitue un espace de vie et de convivialité au cœur de la ville centre.

Contact

Secrétariat du Conseil de développement

2 rue Pierre et Marie Curie – B.P. 90019 – 68948 MULHOUSE CEDEX 9

Tel : 03 69 77 67 86 – e-mail : mission.intercommunalite@mulhouse-alsace.fr